

**Délibération du Conseil d'Administration
du CCAS de FEYTIAT**

L' An deux mil vingt six, le 02 mars, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni à dix huit heures en session ordinaire à la Maison de la Famille et de la Petite Enfance de Feytiat, salle Pierre Doré, sous la Vice-Présidence de Mme Catherine GOUDOUD.

Nombre de membres en exercice : dix sept

Date de convocation : 13 février 2026

PRÉSENTS :

D. BARRIÈRE, JF. BATIER, MC. BODEN, M. BOISSONNEAU, S. BRACHET, JL. CHAUMON, C. COULAUD, C. GOUDOUD, M. LEPAGE, M. LEPETIT, JF. MELLIER.

ABSENTS EXCUSES :

V. BONICHON, C. CHERBEIX (procuration M. LEPETIT), P. DORE, D. GABOUTY, L. LAFAYE, C. VANNIER..

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2026

Mme la Vice Présidente présente au Conseil d'Administration le projet de budget primitif de l'année 2026 établi de la façon suivante :

Investissement :	Dépenses : 0,00 € ;	Recettes : 0,00 €
Fonctionnement :	Dépenses : 110 000,00 € ;	Recettes : 110 000,00 €
Total :	Dépenses : 110 000,00 €	Recettes : 110 000,00 €

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé de Mme la Vice présidente et délibéré : **APPROUVE** le budget primitif du CCAS pour l'année 2026.

Résultat du vote : Pour : .12.. Contre : .0.. Abstention : .0... Unanimité :12..

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré le 02 mars 2026

Pour le Président et par délégation de signature,

La Vice- Présidente du CCAS

Catherine Goudoud



D2026CCAS04

Note pour Budget CCAS 2026

Le projet de budget 2026 est dans la continuité des budgets précédents.

Le montant global des dépenses prévues est de 110 000€ (identique à 2025).

Un montant de 29 200€ est prévu pour les charges à caractère général, dont 17 000€ pour la commande des colis des aînés et 10 250€ pour le repas des aînés.

Concernant le personnel, une somme de 49 000€ est allouée au Chapitre 12. Cette somme englobe le personnel permanent et le service du repas des aînés.

La prévision pour les aides est de 31 800€ au Chapitre 65 (dont 2 600€ de dons).

En plus de la recette du CD87 pour la gestion des dossiers d'aides sociales qui est estimée à 500€, la subvention d'équilibre de la commune de Feytiat vient soutenir l'action sociale du CCAS et permet ainsi au budget d'être voté en équilibre. Elle est prévue à hauteur de 109 500€ pour l'année 2026.

Le CCAS de Feytiat ne prévoit pas d'investissement en 2026.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2026
CHAPITRE 002 : Résultat de fonctionnement reporté	
CHAPITRE 011 : Charges à caractère général	29 200,00
Art : 60623 - Alimentation	24950 repas,colis,choc
Art : 60628 -Autres fournitures non stockées	350 fleurs
Art : 60632 - Fournitures de petit équipement	
Art : 61358 - Locations mobilières	1700 napp vaisselle
Art : 6161 - Assurances multirisques	350
Art : 6182 - Documentation générale	300
Art : 6188 - Autres frais divers	300
Art : 6232 - Fêtes et cérémonies	
Art : 6234 - Réception	500 orchestre
Art : 6234 - Réception	
Art : 6234 - Réception	
Art : 6236 - Catalogues et imprimés	600 menus cartes voeu
Art : 6281 - Concours divers (cotisations...)	50
Art : 637 - Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)	100 sacem
CHAPITRE 012 : Charges de personnel (refacturation)	49 000,00
Art : 6215 - Charges de personnel et frais assimilés	49000
CHAPITRE 65 : Autres charges de gestion courantes	31 800,00
Art : 65111 - Participations CCAS	17200 RS Aish TS
Art : 65134 - Aides	12000 aides exc +bq alim
Art : 65138 - Autres secours	2600 dons et foyer apf
TOTAL GENERAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	110 000,00

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le 09/03/2026



ID : 087-218706505-20260302-D2026CCAS4MODIF-DE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
CHAPITRE 74 : Dotations et participations	110 000,00
Art : 7473 - Départements	500,00
Art : 74748 - Communes	109 500,00
TOTAL GENERAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	110 000,00